Direction Recherche et Valorisation
Pôle des Etudes Doctorales

DEMANDE DE CESURE ANNÉE UNIVERSITAIRE :

Veuillez remettre ce document, dûment complété avec les pièces justificatives, au secrétariat de l'école doctorale dont vous relevez.

"Extrait de l'Article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016

*« A titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois, par décision du chef d'établissement où est inscrit le doctorant, après accord de l'employeur, le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. Durant cette période, le doctorant suspend temporairement sa formation et son travail de recherche, mais peut demeurer inscrit, s'il le souhaite, au sein de son établissement***.** Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse. L'établissement garantit au doctorant qui suspend sa scolarité son inscription au sein de la formation doctorale à la fin de la période de césure ».*

« Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire ***(Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018) ».***
Attention, depuis 2018, la réglementation prévoit l'obligation de s'inscrire lors de la césure: « Article D611-19 du code de l'éducation Pendant toute la période de césure, l'étudiant demeure inscrit dans l'établissement qui lui délivre une carte d'étudiant. ***Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit*** *prévu dans l'annexe de l'arrêté fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».*

Cette interruption durant la thèse est possible, après accord du chef de l'établissement.

Pour être éligible, une demande de césure a une durée réglementée et doit être motivée par l'un des motifs ci-dessous

Motif (cocher le motif de la demande) :

☐ Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit

☐ Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger

☐ Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen

☐ Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Durée (cocher la durée demandée qui doit impérativement être en lien avec le motif de votre demande)

☐ Un seul semestre universitaire (6 mois)
- ☐ *Soit au1er septembre*
- ☐ *Soit au 1er mars*

☐ *Ou deux semestres consécutifs*
- ☐ *Soit une année universitaire*
- ☐ *Soit 2nd semestre de l'année N et 1er semestre de l'année N+1*

Direction Recherche et Valorisation
Pôle des Etudes Doctorales

Les demandes sont à déposer auprès du secrétariat de votre Ecole Doctorale **02 mois** avant le début de la période de césure (hors congés).
Pendant toute la période de césure, le doctorant demeure inscrit dans l'établissement. Il s'acquitte de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), ainsi que des droits de scolarité au taux réduit.

Liste des pièces Obligatoires à fournir

☐ Lettre de motivation du doctorant décrivant de manière détaillée le projet à l'origine de la demande de césure (cf. modèle en annexe)

☐ Joindre le justificatif qui correspond au motif de la demande

☐ si le financement est lié à la thèse, fournir un accord de l'employeur concernant la césure et précisant la date de fin de contrat

Nom du doctorant : ***Prénom :***
Numéro d'étudiant :

Année universitaire de la 1ère inscription en doctorat :

Etablissement d'inscription en doctorat :

Financement de thèse-le cas échant *(contrat doctoral : établissement, Région, CIFRE, Bourse, Salarié….)*

Employeur le cas échéant *(Nom- adresse)*

Unité de recherche (intitulé et n° UR, UMR….)
Direction de l'Unité de Recherche :

Direction de thèse *(nom, prénom)* ***:***

Co-direction de thèse *(nom, prénom, Unité de Recherche, établissement)* ***:***

Si Co-encadrant de thèse *(nom, prénom, Unité de Recherche)* ***:***

Ecole doctorale :

☐ ED242 EGN	☐ ED98 DN	☐ ED558 NH	☐ ED556 HSRT
☐ ED590 MIIS	☐ ED591 PSIME	☐ ED497 NBISE	☐ ED508 NC

Pour l'administration : Avis commission inter établissements :

Date

Les Parties sont susceptibles de signer la Convention sous forme électronique par échange de documents sous format PDF ou équivalent. Il est expressément convenu que le document ainsi signé aura valeur d'original entre les Parties, et sera opposable entre elles.

Le doctorant (Nom, Prénom) (Date, signature)	**Direction de thèse** (Nom, Prénom) ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable. Motif (Date, signature)
Co-direction de thèse (Nom, Prénom) ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable. Motif (Date, signature)	**Direction de l'Unité de Recherche** (Nom, Prénom) ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable. Motif : *(Date, Signature)*
Direction de l'école doctorale (Nom, Prénom) ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable. Motif : *(Date, Signature)*	**Le chef de l'établissement d'inscription en doctorat.** (Nom, Prénom) ☐ Accord ☐ Refus. Motif : *(Date, signature)*

Direction Recherche et Valorisation
Pôle des Etudes Doctorales
Identité du Doctorant
Adresse du Doctorant
Téléphone
Adresse mail

A l'attention de M,
Président, Directeur (chef établissement)
Adresse

Date et lieu
Lettre avec A/R

(Les paragraphes en italique et surlignés en jaune sont destinés à vous aider dans la rédaction de votre demande mais doivent être supprimés de votre version définitive)

M, Mme (chef établissement),

Conformément à l'article D611-13 du Code de l'Education et l'article 14 de l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat je me permets de vous adresser cette lettre afin d'obtenir de vous l'autorisation d'effectuer une période de césure.

En effet je souhaite effectuer une césure dans mon cursus de Doctorat pour la période et raison suivante :

Période Article D611-15 Code de l'éducation : « *Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire. Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études* ».

Motifs :
Article D611-16 Code de l'Education : « *La césure peut prendre notamment l'une des formes suivantes :*
1° Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
2° Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger, notamment sous forme de stage ;
3° Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
4° Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur ».

Conformément à l'article D611-17 du Code de l'Education et à la politique de l'Université de Rouen-Normandie, je vous prie de trouver ci-joint une description détaillée du projet que je souhaite mener pendant mon année de césure ainsi que les documents nécessaires à la constitution de ma demande, à savoir :

- XXX

Direction Recherche et Valorisation
Pôle des Etudes Doctorales

- XXX
- XXX

Je suis conscient qu'en cas d'acceptation de ma demande, je resterai étudiant de l'Université de Rouen-Normandie et qu'une convention de césure détaillée devra être conclue entre l'Université de Rouen-Normandie et moi.

Je reste à votre disposition pour toute question ou tout complément d'information concernant ma demande.

Bien cordialement.

Nom et signature du Doctorant